



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 07/2008

Vevey, le 21 février 2008

Réponse à l'interpellation de M. Werner Riesen: "Activités culturelles à Vevey: des places sur la Place?"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a été très surprise de l'analyse générale effectuée par l'interpellateur. En effet, il lui semble que celle-ci manque d'une certaine objectivité et de réalisme. Les arguments énoncés sont susceptibles de décourager plus d'un usager à rejoindre notre belle cité pour y participer à quelque activité culturelle.

La réalité semble être tout autre, puisque Vevey a la chance de pouvoir disposer en son centre d'un réservoir important de places de parc sur la Grande-Place. Les près de 400 places en question sont actuellement utilisées en soirée par les nombreux visiteurs automobilistes participant à différentes activités, qu'elles soient culturelles, gastronomiques ou autres au centre ville. Néanmoins, à proximité immédiate de la Grande-Place, d'autres réservoirs de stationnement sont disponibles en permanence et offrent un confort qui ne peut être négligé.

La Municipalité pense ici notamment au parking du Panorama, particulièrement bien situé pour les automobilistes en provenance de l'extérieur et désirant se rendre au théâtre. Une publicité, sous forme d'information sous le titre "une pièce pour une pièce : ouvrez-vous les portes du théâtre pour un 1 franc" figure dans le programme du théâtre de Vevey, afin de sensibiliser les usagers motorisés sur le confort produit par l'utilisation de cet espace. Le nombre important de places de stationnement sur le domaine public aux environs de la Grande-Place, les emplacements toujours disponibles en soirée au parking du Panorama et ceux proposés depuis son ouverture au parking du complexe Cité-Centre (Coop) démontrent à l'évidence la situation privilégiée d'accessibilité pour les automobilistes au cœur de Vevey. Il appartient dès lors à chacun de saisir ces opportunités et renoncer à vouloir à tout prix trouver un emplacement sur la Grande-Place, où la répression des infractions est indispensable pour garantir l'accessibilité des cases handicapées aux seuls ayant droits et maintenir la sécurité sur les espaces piétonniers.

En réponse à la question posée par l'interpellateur, la Municipalité se détermine de la manière suivante:

Question: La Municipalité est-elle d'accord avec la proposition de mettre à disposition au moins 50 places de parc réservées aux spectateurs, et cela dans les plus brefs délais ?

Réponse: La Municipalité met à disposition l'ensemble des espaces situés sur le domaine public pour les visiteurs motorisés participant aux diverses animations culturelles, gastronomiques et autres se déroulant au centre ville. Elle ne peut envisager de

réserver 50 places pour les spectateurs du théâtre. Les places en question ne seraient à l'évidence pas suffisantes pour satisfaire l'ensemble des demandes. L'offre en matière de stationnement est d'autre part largement sous utilisée dans les environs immédiats du théâtre. Elle a tenté d'encourager les spectateurs de ce lieu de production d'activités culturelles à utiliser le parking du Panorama, en insérant une annonce dans le programme du théâtre. Elle prendra d'autres mesures incitatives encourageant les usagers à modifier leurs habitudes, respectivement à saisir les confort existants pour le parage de leur véhicule.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 21 février 2008.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Annexe: publicité insérée dans le programme du théâtre

 **1 pièce** 
pour 1 pièce



**Ouvrez-vous
les portes
du Théâtre
pour 1 franc**

par tranche de 100 minutes
tarifs de nuit de 20h00-06h00

